



# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

\* \* \*

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT.

Étaient présents : M. Michel BAERT – Mme Michèle JOSEPH-EDMOND – Mme Christine TEULIER – MM. Maurice COUDERC – Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – M. Alain SOLIGNAC – Mmes Laurianne VINCENT – Magali GARRIC – MM. Jean-Pierre BALDIT - Théo BENTRARI – Mmes Emilie DUSSAUSOY – Marie-Claude AGELOU - M. André MARTINEZ – Mmes Anne-Marie PRIOLEAU – Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations : Mme Charlène CUESTA à Mme Brigitte CUESTA,  
M. Laurent ALEXANDRE à M. Michel BAERT,  
Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Théo BENTRARI,  
M. Yves SVEC à M. Maurice COUDERC,  
M. Bernard D'IVERNIS à Mme Christine TEULIER,  
Mme Renée BELIERES à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND,  
Mme Christine DELPOUVE à Mme Brigitte RODRIGUEZ ;

Absents : MM. Gilles AUGUSTE – Denis GRUSZKA – Mme Amélia AYORA – M. Francis GAUBERT.

Conformément à l'article L 121.4 du Code des Communes il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\* \* \* \* \*

Approbation du procès-verbal du 10 novembre 2023 à l'unanimité des membres présents.

## **1) TARIFS PUBLICS 2023**

Le Conseil Municipal,

VU la proposition de la Commission des Finances,

Après avoir délibéré

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des Services Publics pour l'année 2023 :

### **A COMPTER DU 2 JANVIER 2023**

#### **REPAS A DOMICILE**

- Régime commun..... 6.60 €
- Titulaire Allocation de Solidarité aux Personnes Agées ..... 4.70 €
- Transport Régime Commun ..... 3.70 €
- Transport ASPA ..... 2.15 €

#### **SALLES COMMUNALES**

##### **Location des salles communales (selon disponibilité)**

- Partis Politiques .....GRATUIT
- Syndicats Professionnels .....GRATUIT

#### **SALLE D'ACCUEIL**

##### **Associations de la Ville**

**(dans la limite de 4 réservations/an – au-delà, réservation en attente de disponibilité)**

- Utilisation de la salle nue (sans cuisine, sans chauffage)....GRATUIT
- Supplément chauffage ..... 90.00 €
- Supplément cuisine..... 25.00 €
- Sonorisation..... 30.00 €
- **Caution remboursable ..... 250.00 €**

##### **Associations extérieures à la Ville (à titre exceptionnel)**

- Utilisation de la salle nue (sans cuisine, sans chauffage)..... 450.00 €
- Supplément chauffage ..... 200.00 €
- Sonorisation..... 110.00 €
- **Caution remboursable ..... 250.00 €**

##### **Particuliers domiciliés à AUBIN**

- Utilisation de la salle (sans chauffage)..... 200.00 €
- Supplément chauffage ..... 118.00 €
- Sonorisation..... 52.00 €
- **Caution remboursable ..... 250.00 €**

## COMBES – Salle Emile ZOLA

### Associations de la Ville

(dans la limite de 4 réservations/an – au-delà, réservation en attente de disponibilité)

- Utilisation de la salle nue (sans cuisine, sans chauffage)....GRATUIT
- Supplément chauffage ..... 64.00 €
- Supplément cuisine..... 18.00 €
- **Caution remboursable ..... 250.00 €**

### Associations extérieures à la Ville (à titre exceptionnel)

- Utilisation de la salle nue (sans cuisine, sans chauffage)..... 450.00 €
- Supplément chauffage ..... 200.00 €
- **Caution remboursable ..... 250.00 €**

### Particuliers domiciliés à AUBIN

- Utilisation de la salle (sans chauffage)..... 140.00 €
- Supplément chauffage ..... 100.00 €
- **Caution remboursable ..... 250.00 €**

## TRAMONS

### Associations de la Ville

- Utilisation de la salle nue (sans cuisine, sans chauffage)..... GRATUIT
- Supplément chauffage ..... 20.00 €
- **Caution remboursable ..... 100.00 €**

### Particuliers domiciliés à AUBIN

- Associations de la Ville ..... 40.00 €
- Utilisation de la salle ..... 20.00 €
- **Caution remboursable ..... 100.00 €**

### ARCADES (du 15 juin au 30 septembre)

- Associations de la Ville ..... GRATUIT €
- Associations extérieures à la Ville ..... 300.00 €
- Particuliers domiciliés à AUBIN..... 120.00 €
- **Caution remboursable ..... 250.00 €**

Cette salle est louée nue.

Les organisateurs feront leur affaire du mobilier qu'ils devront réserver au Service Technique.

## CANTINE SCOLAIRE ( à compter du 3 janvier 2023)

- Enfants (domiciliés sur la Commune ou déjà scolarisés sur AUBIN) ..... 1.00 €
- Enfants (hors Commune)..... 3.00 €
- Adultes..... 7.90 €

### CANTINE C.L.S.H. (à compter du 3 janvier 2023)

- Enfants (domiciliés sur la Commune).....	1.00 €
- Enfants (hors Commune).....	3.00 €
- Adultes.....	7.90 €

### GARDERIE A.L.S.H. (Restauration sans repas avec P.A.I.)

- Enfants (par jour).....	1.00 €
---------------------------	--------

### TRANSPORT DES PERSONNES EN DIFFICULTE DE TRANSPORT

- Le billet.....	4.00 €
------------------	--------

### DROITS DE PLACE

- 1 à 20 m <sup>2</sup> .....	1.60 €
- 21 à 25 m <sup>2</sup> .....	2.00 €
- Au-dessus de 25 m <sup>2</sup> .....	3.00 €
- Branchement électrique.....	2.50 €
- Fête foraine – manèges – le m <sup>2</sup> .....	0.20 €
- Fête foraine – baraques foraines – Forfait 2 jours.....	16.00 €
- Stationnement caravanes forains.....	15.00 €

### VENTE OUTILLAGE

- Vente Outillage.....	60.00 €
------------------------	---------

### CONCESSIONS

- 15 ans (le m <sup>2</sup> ).....	45.00 €
- 30 ans (le m <sup>2</sup> ).....	55.00 €
- 50 ans (le m <sup>2</sup> ).....	120.00 €
- Columbarium.....	410.00 €

### LOCATION DE MATERIEL AVEC CHAUFFEUR

- Mise à disposition d'une nacelle	
Location à la journée : 8 h .....	385.00 €
- Mise à disposition d'une nacelle	
- Location à la demi-journée : 4 h .....	192.00 €
- Mise à disposition d'un tracto-pelle	
Location à la journée : 8 h .....	417.00 €
- Mise à disposition d'un tracto-pelle	
- Location à la demi-journée : 4 h .....	208.00 €
- Mise à disposition d'un Agent (1 h) .....	29.00 €
- Mise à disposition de la mini-pelle	
Location à la journée : 8 h .....	342.00 €
- Mise à disposition de la mini-pelle	
- Location à la demi-journée : 4 h .....	171.00 €
- Mise à disposition d'une balayeuse	
Location à la journée : 8 h .....	406.00 €
- Mise à disposition d'une balayeuse	
Location à la journée : 4 h .....	203.00 €

**Ces locations concerneront uniquement les Collectivités Publiques.**

La présente délibération est adoptée à la majorité moins 4 abstentions (MM. MARTINEZ – DELPOUVE – PRIOLEAU – RODRIGUEZ).

Mme RODRIGUEZ indique que les augmentations proposées en lien avec les fluides sont de l'ordre du 10 à 12 % alors que l'augmentation réelle est de l'ordre de 46 %.

Ces propositions ne compensent donc pas l'évolution du panier du Maire.

Considérant les observations ci-dessus, elle indique que son groupe s'abstiendra.

Elle préconise une sensibilisation en matière de consommation auprès de l'ensemble des acteurs : associations, utilisateurs, services, etc...

Elle propose d'ajouter la gratuité des salles aux Syndicats Professionnels à l'instar de ce qui est proposé pour les Partis Politiques : accord du Conseil sur l'ajout des Syndicats Professionnels à la présente délibération.

## **2) AUTORISATION SPECIALE D'INVESTISSEMENT 2023**

Monsieur le Maire expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-1,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser l'Ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif et jusqu'au 15 avril, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

CONSIDERANT la nécessité d'engager les dépenses d'investissement ci-après, avant le vote du Budget Primitif 2023,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissements suivantes avant l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

DEMANDE au Maire d'inscrire ces crédits au Budget Primitif de l'exercice 2023 :

<b>Affectation</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant</b>
Etudes	476	30 000 €
Acquisitions de terrains	477	20 000 €
Eclairage public	490	20 000 €
Acquisition « mobilier et outillage »	478	5 000 €
Acquisition « mobilier urbain »	162	10 000 €
Acquisition de matériel informatique	479	10 000 €
Acquisition mobilier scolaire	480	10 000 €
Acquisition matériel roulant	482	20 000 €
Travaux réfection bâtiments communaux	486	30 000 €
Travaux de voirie	489	30 000 €
Dissimulation réseaux	605	20 000 €

Accessibilité	624	30 000 €
Renforcement chaussées	502	20 000 €
Rue Pleinecassagne	632	200 000 € Cté
Bâtis à enjeux	637	80 000 €
E Dolet + parking	638	350 000 €
Aire Camping	640	120 000 €
Dépenses imprévues	020	50 000 €
<b>Total</b>		<b>1 055 000 €</b>

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3) RAPPORT D'ACTIVITE DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports d'activités de DECAZEVILLE-COMMUNAUTE pour l'exercice 2021.

M. BADLIT note que globalement les comptes administratifs sont excédentaires, ce qui est politiquement un enseignement politique de ce qui est fait mais également de ce qui n'est pas fait.

En l'espèce, ces résultats sont le fait d'une gestion de type notariale qui démontre le déficit de nouveaux projets, un manque d'ambition et que les excédents et économies sont réalisés sur des secteurs comme la Culture par exemple.

M. MARTINEZ souhaite, en dehors de son propre constat des excédents réalisés, faire part de l'importance de la part budgétaire des dépenses de personnel (121 Agents à la Communauté) et de l'importance des éventuels transferts de compétences.

Il rappelle que désormais la Loi prévoit un compte-rendu tous les 6 mois des Conseillers Communautaires et que celui-ci permettrait aux Aubinois et Conseillers Municipaux une curiosité et de mieux comprendre ce qui se passe à DECAZEVILLE COMMUNAUTE.

M. BALDIT évoque son désaccord sur la tarification actuelle de l'eau et propose d'instaurer différentes tranches

Le Conseil Municipal fait part à l'unanimité de son accord sur son souhait d'une tarification différenciée de l'eau selon les usages et critères sociaux.

Concernant le Budget Transport, si celui-ci doit être en équilibre et sans subvention, il pose quelques interrogations au sujet de suppressions de dessertes scolaires notamment.

Mme TEULIER informe qu'elle demandera plus de précisions à ce sujet.

Concernant les ordures ménagères, Monsieur le Maire note qu'il faut encore sensibiliser sur la gestion des déchets par les particuliers et entreprises et rechercher toutes solutions permettant d'en limiter la production. Il fait part de sa précaution de lecture sur les ratios considérant les caractéristiques de notre territoire (km/étendue/distances/...) et les moyens mis en œuvre (pas assez de « jaunes », insuffisances de moyens pour les végétaux, ...)

Concernant les Budgets Eau et Assainissement, le passage en régie prouve son efficacité.

Sur la détection des fuites le rendement est bon mais reste aléatoire.

M MARTINEZ demande ce qu'il en est de l'étude de diversification des sources de fourniture de l'Eau pour notre territoire et de relancer cette problématique qui avait fait l'objet d'études.

Débat sur la TEOM et sur le caractère positif de la redevance incitative qui est plus pédagogique et permet des ajustements.

L'investissement d'une redevance incitative ne devra pas être supportée par les familles considérant les difficultés sociales du territoire.

Concernant les déchets verts différents sites (Romiguières/Montet/...) sont à finaliser.

Concernant les déchets inertes, trois sites sont à l'étude (Decazeville/Combes/Firmi).

A ce sujet le Maire indique avoir fait part de son refus pour le site de COMBES considérant qu'à ce stade du projet, les conditions de surveillance et de contrôle des apports inertes ne sont pas suffisantes et qu'il souhaite associer la population au projet, si besoin.

Concernant les nouveaux modes de collecte et la suppression du porte-à-porte avec remplacement par points d'apports de nombreuses interrogations sont soulevées : sensibilisation de la population, explication des objectifs, moyens proposés (conteneurs enterrés ? / bacs intermédiaires jusqu'aux points d'apport ?) ; et le sentiment d'une recherche d'économies plutôt que celui d'une amélioration du service public de collecte pour les usagers et collectivités.

M. MARTINEZ interroge sur les suites du Projet KEREA/SOLENA au niveau de l'augmentation du trafic routier et les pistes alternatives de ferroutages évoquées à l'occasion de l'enquête et ou avec DECAZEVILLE.

Monsieur le Maire réaffirme son opposition globale sur ce projet.

Concernant le ferroutage, Monsieur le Maire indique que suite à sa dernière rencontre avec le Préfet, celui-ci lui a confirmé que le transport par ferroutage est un axe majeur.

M. MARTINEZ interroge sur le suivi des questions économiques : Pépinières/ devenir SNAM Seveso Haut -Phénix ?

Monsieur le Maire indique que les réponses concernant le devenir/liquidation de la SAM ne sont pas satisfaisantes.

Confirmation de la reconstruction de l'hôpital de DECAZEVILLE et installation d'une nouvelle entreprise dans le Bassin à échéance 2024 avec 50 emplois (Chronopost aux Tuileries).

Concernant la qualité de l'Eau, souhait d'une évolution des analyses prenant en compte les différentes strates du territoire (pesticides- Phyto /pollution naturelle et industrielles) pour une meilleure prise en compte des risques.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la réalisation et la présentation des rapports d'activités de DECAZEVILLE COMMUNAUTE.

#### **4) RAPPORT DE DELEGATION DE POUVOIR DU MAIRE**

Monsieur le Maire expose dans le cadre de sa délégation de pouvoir, il a effectué les opérations suivantes :

- **Marché de restauration 2022/2023** attribué à **ANSAMBLE** pour un montant de **107 925.29 € HT** (+ ou - 20%) en date du 13/10/2022.

- **Marché à bon de commande pour la voirie** d'un an renouvelable 3 fois, attribué à **ROUQUETTE** pour un montant **minimum de 40 000 € HT et maximum de 150 000 € H.T.** en date du 03/10/2022.

- **Marché d'acquisition de jeux extérieurs** attribué à **HAGGS** pour un montant de **34 309.50 HT** en date du 31/08/2022 et de pose attribuée à **A2JSO** pour un montant de **31 139 € HT** en date du 3/10/2022

- **Marché d'acquisition d'agrès sportifs** attribué à **HAGGS** pour un montant de **16 201 € HT** en date du 31/08/2022 et de pose attribuée à **A2JSO** pour un montant de **5 780 € HT** en date du 3/10/2022

- **Marché d'étude d'aménagement des réseaux de l'Aire de Camping** attribué à ICEC pour un montant de **7 900 € HT** en date du 29/11/2022.

## **5) QUESTIONS DIVERSES**

Mme PRIOLEAU souhaite avoir des informations au sujet de la réouverture de l'Eglise d'AUBIN qui n'est actuellement pas ouverte au public.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux d'accessibilité, la fermeture n'a été que d'un mois.

Aujourd'hui, il y a des travaux sur les réseaux électriques et assainissement et la paroisse a fait le choix de ne pas ouvrir pendant les travaux.

Elle demande quel est le devenir de la chambre funéraire à AUBIN suite à sa fermeture ?

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une entreprise privée et qu'il n'a pas connaissance d'un éventuel repreneur.

DECAZEVILLE COMMUNAUTE, de part sa compétence développement économique, sera alertée à ce sujet.

Elle demande également quelle est la date de fin des travaux pour le foyer sportif ?

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu des retards liés à des demande de reprises de travaux non conformes.

La fin des travaux des entreprises est prévue pour fin mars et l'ouverture au plus tard à la fin du second semestre avec les compléments d'aménagements à effectuer en régie.

**La Secrétaire,**

**M. JOSEPH-EDMOND**



**Le Président de séance,**

**M. BAERT**

